



ASPARTAME SUSPECT... DEPUIS TOUTJOUR

Présent dans d'innombrables produits "light", l'aspartame présente-t-il un risque pour la santé ? Au vrai, la question se pose depuis 30 ans. Retour sur une ignorance coupable.

PAR ELSA ABOUN





SANS SUCRE



MALA

HOLLYWOOD



Laroscorbine

SANS SUCRE

Acide ascorbique (vitamine C)

1g

SANS SUCRE 15 exemplaires effervescents

Perocca

FERVEX

SANS SUCRE

ADULTE

RHUME

ÉTAT GRIPPAL

RHINITE

RHINOPHAR

Miracol

Coca-Cola light

Sans Calorie

ME
S TOUJOURS!



peps

0% sucres



ANTHOLYPTIS
ILLS



Environ 6 000 produits contiennent cet édulcorant artificiel.

L. VILLER/DOUCE VITA

Cette histoire de sucre laisse un goût étrangement amer. Trente ans après son autorisation de mise sur le marché, on ne sait toujours pas si l'aspartame est dangereux pour la santé. D'un côté, les industriels clament qu'il n'a jamais existé d'élément sérieux indiquant une éventuelle dangerosité de cet édulcorant artificiel, censé au contraire régler les problèmes de surpoids et de diabète en remplaçant le sucre dans plus de 6 000 produits *light* (aliments, boissons, médicaments). De l'autre, des chercheurs affirment avoir mis en lumière d'inquiétants risques liés à la consommation de ce faux sucre, parmi lesquels cancers, accouchements prématurés, et même... prise de poids. Au milieu, les agences de sécurité sanitaire française et européenne tergiversent, et viennent finalement de décider de lancer une réévaluation complète des effets sur la santé de cette molécule. Comment une telle incertitude, mettant potentiellement en danger la santé de plusieurs centaines

de millions de consommateurs, peut-elle durer depuis si longtemps? Certes, distinguer les effets d'une molécule au milieu de milliers d'autres facteurs est particulièrement difficile. Mais de nombreux dysfonctionnements évitables ont participé à bloquer l'émergence de données claires sur la question. Un cas d'école de l'incapacité du système actuel d'évaluation des risques sanitaires à protéger efficacement la population...

DES SOUPÇONS DE FRAUDE

Les doutes sont apparus dès les années 1970, lors de la procédure d'autorisation de mise sur le marché de cet édulcorant de synthèse. Comme pour tous les additifs alimentaires, la FDA (agence américaine de l'alimentation et des médicaments) devait établir la dose journalière admissible (DJA) de l'aspartame, soit la dose maximum pouvant être ingérée chaque jour sans risque. Or, deux des trois études sur lesquelles s'est basé ce calcul sont suspectées de fraude. Menées par l'entreprise Searle, alors détentrice du brevet de l'aspartame, ces



L'aspartame est, de loin, l'additif le plus étudié au monde.

HERVÉ NORDMANN,
PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES ÉDULCORANTS

études n'ont jamais été rendues publiques. Elles ont cependant fait l'objet d'une enquête de la FDA, qui a publié, en 1977, un rapport interne dont la lecture est édifiante: des dizaines d'irrégularités sont relevées, parmi lesquelles un rat de laboratoire "mort à la semaine 104" puis "vivant à la semaine 108", ainsi que des tumeurs apparues chez des animaux et non rapportées à la FDA. "Pratiquement chacune de ces aberrations suffirait à elle seule à invalider une étude", témoignait, en 1987, Jacqueline Verrett, toxicologue de la FDA, devant le Sénat américain.

C'est pourtant bien sur la base de ces études que la FDA autorisa, en 1981, la mise sur le marché de l'aspartame. De nombreux chercheurs et associations expliquent cette décision par le retour au pouvoir du parti républicain aux États-Unis, cette même année: un contexte politique jugé favorable pour Searle, alors dirigée par Donald Rumsfeld, ancien membre du gouvernement républicain du président Ford. Les doutes ont donc émergé sur la fiabilité de cette évaluation...

et, par conséquent, sur son autorisation en Europe

e n

L'ASPARTAME, C'EST QUOI?

Repérable sur les étiquettes européennes sous le nom de code E951, l'aspartame est obtenu par la combinaison de deux acides aminés (phénylalanine et acide aspartique). Elle a un apport énergétique de deux calories par gramme, soit deux fois moins que le traditionnel saccharose, et un pouvoir sucrant 200 fois plus important. C'est la deuxième molécule la plus utilisée sur le marché des édulcorants

intenses, qui comprend également la saccharine, l'acésulfame K, le sucralose, le cyclamate, et la récente stévia. L'entreprise Searle a été rachetée en 1985 par Monsanto, qui a alors fondé la NutraSweet Company, mais le brevet de l'aspartame est tombé dans le domaine public en 1992, et de nombreuses entreprises, notamment chinoises, se partagent aujourd'hui le marché.

→ clair pour expliquer une éventuelle toxicité de l'aspartame". Autre faiblesse: la plupart de ces études n'ont jamais été répliquées. Or, de tels résultats nécessitent généralement, pour atteindre un niveau de preuve important, d'être retrouvés par plusieurs équipes différentes. Rien ne démontre donc aujourd'hui de manière indubitable les effets nocifs de l'aspartame sur la santé. "On est à un niveau de suspicion, qui n'est pas un niveau de confirmation", explique Gérard Lafargue. Une suspicion que les agences de santé ont jusqu'à présent jugée insuffisante pour recommander des restrictions spécifiques à la consommation de l'aspartame. L'autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) "s'est occupée de l'aspartame à plusieurs reprises entre 2006 et 2009, sans jamais avoir d'indication qu'il présentait un risque", indique ainsi Lucia De Luca, porte-parole de l'agence.

UN DISCOURS INCOHÉRENT

Dans cette cacophonie d'études insuffisamment convaincantes, les agences de santé peinent à produire un discours cohérent. Pourquoi se lancent-elles aujourd'hui dans une réévaluation complète de l'aspartame? Pour Hugues Kenigswald, coordinateur de l'unité "additifs alimentaires" au sein de l'Efsa, chargée par la commission européenne de

l'analyse du risque toxicologique, la décision de cette réévaluation se fonde sur "des raisons politiques ou de réponse à un risque perçu, mais pas des raisons scientifiques". Cela survient en effet quelques mois après la publication de travaux bénéficiant d'un fort relais médiatique. Sauf que du côté de l'Anses, l'agence française qui s'est saisie de la question des bénéfices et risques de l'aspartame en matière nutritionnelle, Gérard Lafargue admet au contraire que "quand on regarde les anciennes études sur lesquelles tout cela est fondé, on se dit qu'il y a nécessité d'approfondir les enjeux toxicologiques".

Les réévaluations qui démarrent ne devraient toutefois pas permettre d'y voir plus clair. Cette nouvelle expertise, qui intègre pour la première fois les données de l'étude de 2010 sur les risques d'accouchement prématuré, pourrait mener à de nouvelles recommandations pour les femmes enceintes. Mais l'avis des agences ne devrait pas en sortir radicalement transformé. Car les experts devront se contenter, dans un premier temps, d'une relecture de la littérature scientifique

La décision de la réévaluation se fonde sur des raisons politiques ou de réponse à un risque perçu, mais pas des raisons scientifiques.

HUGUES KENIGSWALD, COORDINATEUR DE L'UNITÉ ADDITIFS ALIMENTAIRES DE L'EFSA

existante, celle-là même qui a fait la preuve de son incapacité à fournir une information claire. De plus, si l'Anses prévoit la possibilité de lancer de nouvelles

études, rien ne garantit que celles-ci ne seront pas financées par l'industrie. Les décisions risquent de toute façon de se passer de ces nouvelles données. Dès le 24 mai, quelques médecins et sages-femmes encourageaient dans une lettre ouverte leurs homologues à "déconseiller aux femmes enceintes de consommer des boissons gazeuses light pendant leur grossesse de façon quotidienne". La députée européenne Corinne Lepage a quant à elle proposé, dès le mois d'avril, un amendement prévoyant d'apposer la mention "pourrait ne pas convenir aux femmes enceintes" sur les produits contenant de l'aspartame: il devrait être soumis à un vote du parlement européen dans les prochaines semaines.

Le travail d'évaluation scientifique du risque sanitaire a donc échoué. Le réseau d'acteurs autour duquel il s'organise a été jusqu'à présent incapable de produire un discours clair sur les possibles risques liés à la consommation d'aspartame. Agences sanitaires, industriels, chercheurs... Tous, ou presque, s'accorderaient pourtant à dire qu'une seule vérité émerge. Sauf que chacun y voit la sienne, et que le consommateur, lui, n'y voit rien.

DRÔLE DE DÉCOUVERTE

C'est par accident qu'a été découvert l'aspartame, en 1955. À l'époque, le laboratoire pharmaceutique américain Searle cherchait en fait à élaborer... un nouveau traitement contre l'ulcère. Le chimiste James Schlatter, employé par la société, aurait goûté par erreur à une molécule qu'il venait de synthétiser, et découvrit avec surprise son goût sucré très prononcé.

Quand on regarde les anciennes études sur lesquelles tout est fondé, on se dit qu'il y a nécessité d'approfondir les enjeux toxicologiques.

GÉRARD LAFARGUE,
DIRECTEUR SCIENTIFIQUE
ADJOINT DE L'ANSES





L'Efsa s'est occupée de l'aspartame à plusieurs reprises entre 2006 et 2009, sans jamais avoir d'indication qu'il présentait un risque.

LUCIA DE LUCA, PORTE-PAROLE DE L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS (EFSA)

Nous avons mis en évidence, chez des rongeurs, un lien statistique entre l'ingestion régulière d'aspartame et l'apparition de certains cancers.

MORANDO SOFFRITTI, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT RAMAZZINI DE BOLOGNE

1984, les experts de la Commission européenne s'étant appuyés sur les conclusions de l'agence américaine.

Des centaines d'autres études suggèrent en fait l'innocuité de l'aspartame, "de loin l'additif le plus étudié au monde", selon Hervé Nordmann, président du comité scientifique de l'Association internationale des édulcorants (ISA), qui en regroupe les principaux producteurs. Problème: comme pour toute évaluation scientifique d'un produit commercialisé, une grande partie de ces travaux a été menée, ou au moins en partie financée, par les producteurs eux-mêmes. Un point positif pour Hervé Nordmann, qui considère que "le niveau des études menées par l'industrie est excellent, et même meilleur que celles menées en université. Car l'industrie a plus de moyens!" Dont acte.

QUELS RISQUES SANITAIRES?

Reste qu'une étude de 2007 menée par des chercheurs du Children's Hospital de Boston met en évidence, dans le domaine agroalimentaire, un lien entre le financement industriel des études et l'aspect favorable de leurs conclusions vis-à-vis des produits de leurs sponsors. Si la valeur d'expertise contradictoire d'une littérature

scientifique dominée par l'industrie pose toujours question, celle-ci est d'autant plus pressante dans le cas de l'aspartame que certaines études indépendantes de l'industrie conduisent à des conclusions opposées.

"Nous avons mis en évidence, chez des rongeurs, un lien statistique entre l'ingestion régulière d'aspartame et l'apparition de certains cancers", raconte ainsi Morando Soffritti, directeur scientifique de l'Institut Ramazzini de Bologne, qui teste la molécule depuis 2005. Le chercheur italien n'est pas le seul à avoir conclu aux effets délétères de l'aspartame. Dès les années 1980, des études alertaient sur un risque de problèmes neurologiques (épilepsie, maux de tête...). En 1996, une étude américaine suggérait un lien entre l'augmentation de la consommation de ce faux sucre et celle du nombre de tumeurs cérébrales. Dans les années 1990 et 2000, plusieurs travaux corroboraient l'hypothèse selon laquelle les

édulcorants artificiels favoriseraient la prise de poids – un comble pour un édulcorant qui se veut *light*! En 2010, une étude danoise montrait de son côté un lien entre la consommation de boissons "sans sucre" par les femmes enceintes et le risque d'accouchement prématuré. Début 2011, enfin, les premiers résultats d'une étude américaine associaient les sodas *light* à un risque d'accidents vasculaires cérébraux et cardiaques.

PAS ASSEZ DE PREUVES...

Pourquoi l'aspartame envahit-il alors encore les rayons des supermarchés? Parce que, si tous ces travaux ont bien été publiés dans des revues scientifiques, plusieurs points affaiblissent leurs conclusions. Gérard Lafargue, directeur scientifique adjoint à l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), note ainsi l'absence "de mécanisme →

Pratiquement chacune de ces aberrations suffirait à elle seule à invalider une étude.

JACQUELINE VERRETT, TOXICOLOGUE DE LA FDA, EN 1987, AU SUJET D'UNE ÉTUDE AMÉRICAINE CONCLUANT À L'INNOCUITÉ DE L'ASPARTAME

